

Portrait social de la Haute-Loire

Focus de la PFoss n°23

Janvier 2018

Dynamisme démographique ralenti en Haute-Loire

Au 1^{er} janvier 2014, le département de la Haute-Loire compte 226 565 habitants et représente 2,9 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel moyen de 0,31 %. Le taux de croissance annuel en diminution s'explique majoritairement par une détérioration de l'excédent migratoire (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°1).

À l'horizon 2050, la population augmenterait de 9 % correspondant à un total de 20 000 habitants supplémentaires, selon les dernières projections de l'Insee (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Haute-Loire	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Population légale 2014	226 565	7 820 966	64 027 958
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	+ 0,31 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Un revenu médian en Haute-Loire parmi les plus bas de la région

La moitié de la population de la Haute-Loire vit avec des revenus disponibles supérieurs à 19 453 euros annuels (soit 1 621 euros mensuels) en 2014. La Haute-Loire présente un revenu médian parmi les plus bas de la région (après le Cantal, l'Allier et l'Ardèche), inférieur aux valeurs régionale et nationale. Les ménages altigériens les plus modestes déclarent eux aussi des revenus disponibles plus faibles qu'en moyenne régionale mais un peu moins bas qu'au niveau national. Un quart des habitants les plus pauvres ont un revenu annuel inférieur à 14 988 euros (soit 1 249 euros mensuels). En 2014, 12,7 % des habitants de la Haute-Loire vivent sous le seuil de pauvreté, soit autant qu'en Auvergne-Rhône-Alpes.¹

¹ Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

	Haute-Loire	Auvergne-Rhône-Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014 (€)	19 453	20 944	20 369
1 ^{er} quartile des revenus 2014 (€)	14 988	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	12,7 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccma, Fichier localisé social et fiscal 2014
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des demandeurs d'emploi de longue durée affectés par la crise

Au 31 décembre 2015, la Haute-Loire compte 17 271 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. Le département concentre 2,7 % des DEFM enregistrés en Auvergne-Rhône-Alpes.

La Haute-Loire enregistre un des plus faible effectif d'allocataires de l'ASS de la région. Toutefois, rapportés au nombre de demandeurs d'emploi, les allocataires de l'ASS de la Haute-Loire sont plus nombreux qu'en moyenne régionale (9,3 % contre 7,1 %).

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Haute-Loire	Auvergne-Rhône-Alpes
DEFM 2015	17 271	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	59,2 %	63,8 %
DEFM A en 2015	10 219	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

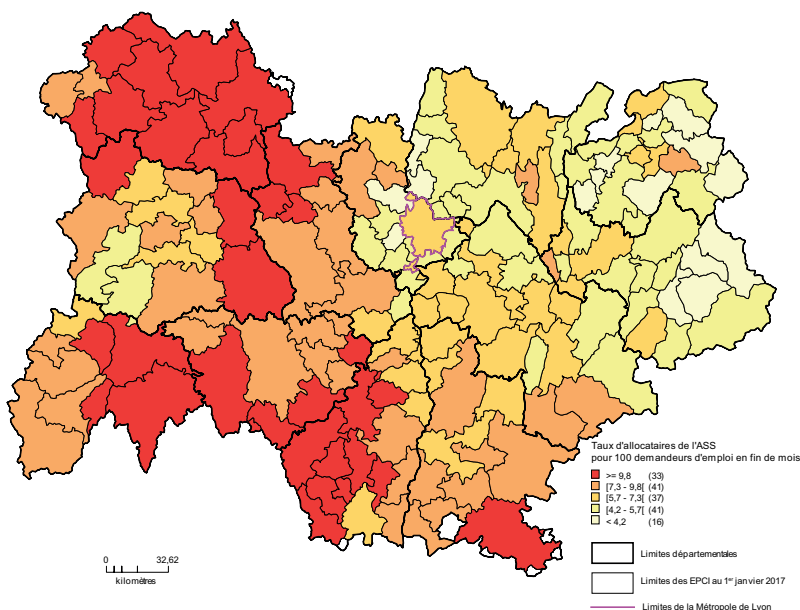
Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

En Haute-Loire, la crise touche particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée et âgés (Source : Insee Analyse Auvergne n°11). Les communautés de communes du Pays de Montfaucon, des Rives du Haut-Allier, des Pays de Cayres et de Pradelles et de Meyzenc-Loire-Meygal ont les taux de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS les plus élevés du département.

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources : Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Relativement peu de foyers allocataires à bas revenus en Haute-Loire

Part de la population dans un foyer allocataire (Caf ou MSA) à bas revenus assez faible

Dans la Haute-Loire, en 2015, 27 101 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 12,0 % de la population du département, niveau inférieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). La Haute-Loire est, après la Haute-Savoie, le Nouveau Rhône, l'Ain et la Savoie, le département où cette part est la plus basse. Toutefois, cet indicateur, en excluant les personnes âgées de 65 ans et plus, sous-estime la pauvreté du département. En effet, la pauvreté en Haute-Loire affecte principalement les seniors, qui sont surreprésentés, et les personnes seules (Source : Insee Analyse Auvergne n°11).

Les familles affectées par la pauvreté sont davantage présentes à l'ouest du département, en particulier dans les communautés de communes du Brivadois et des Rives du Haut-Allier mais aussi dans la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Au contraire, le nord-est du département présente une situation favorable au regard de cet indicateur : les territoires bénéficient de la proximité de Saint-Étienne et de l'influence positive de son bassin à forte tradition industrielle dont le profil évolue au bénéfice d'emplois plus qualifiés (Insee analyses Rhône-Alpes N°14, décembre 2014).

22,5 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 7 496 allocataires de prestations sociales de la Haute-Loire ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité.

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

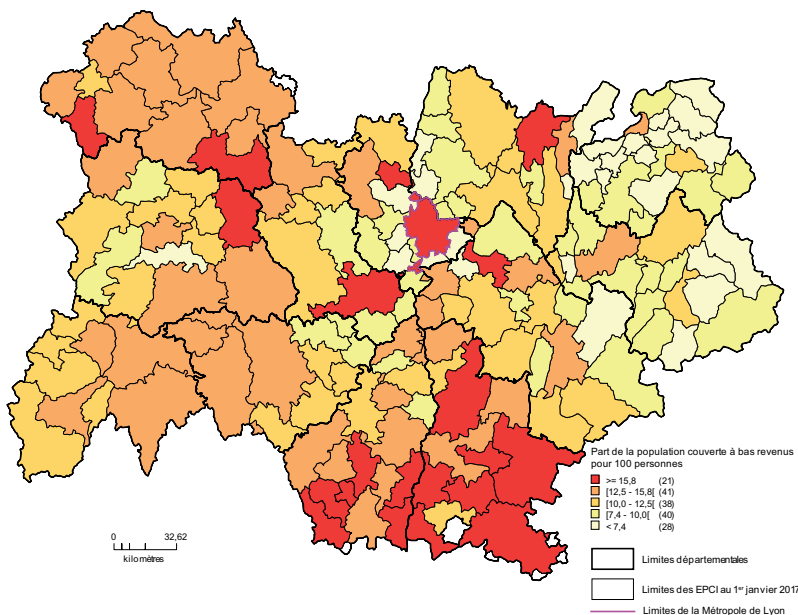
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

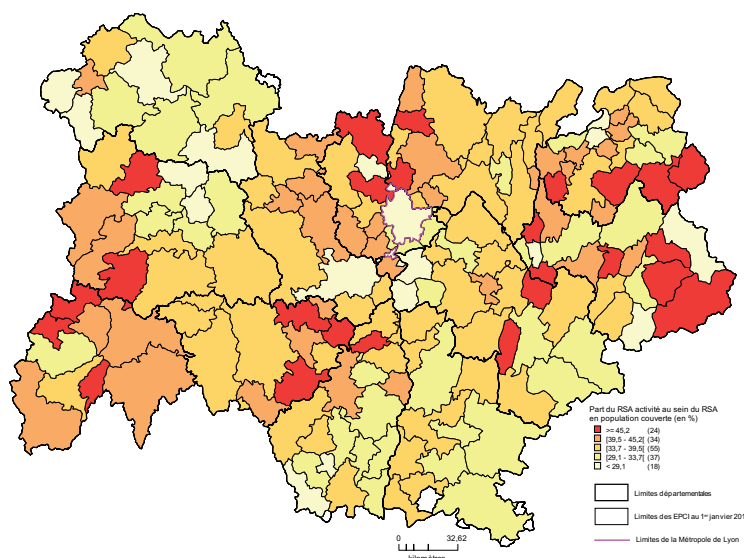
Population couverte par le RSA en Haute-Loire moins nombreuse qu'en région

En 2015 en Haute-Loire, 10 413 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 4,6 % de la population départementale. Cette part est inférieure aux valeurs régionale (6,2 %) et nationale (7,8 %).

En Haute-Loire, 2,9 % de la population vit dans un foyer allocataire du RSA socle (minimum social). Cette part est parmi les plus faibles de la région et bien inférieure à la valeur métropolitaine (5,5 %). En effet, durant la crise, le marché de l'emploi dans ce département a subi des pertes mais relativement moins qu'ailleurs et le chômage altiligérien est plus faible qu'en France (Insee Analyses Auvergne N°11).

Le RSA activité couvre 1,7 % de la population altiligérienne en 2015, part inférieure aux valeurs régionale et nationale. Toutefois, près de quatre allocataires du RSA sur dix (37,9 %) perçoivent la composante activité en Haute-Loire contre 31,3 % pour la région et 29,0 % en France métropolitaine. Le RSA activité procure un complément financier aux personnes ayant un emploi précaire dont les revenus d'activité sont faibles, notamment les salariés travaillant à temps partiel ou les agriculteurs dont l'exploitation procure un revenu très faible.

Part du RSA activité au sein du RSA en population couverte au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI

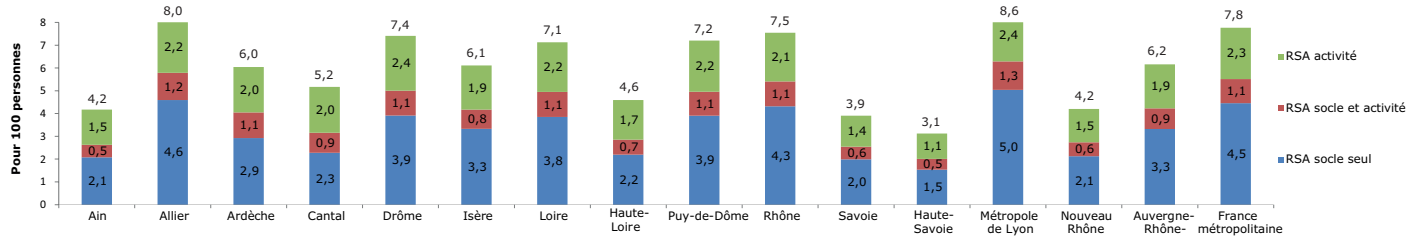


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)

Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante

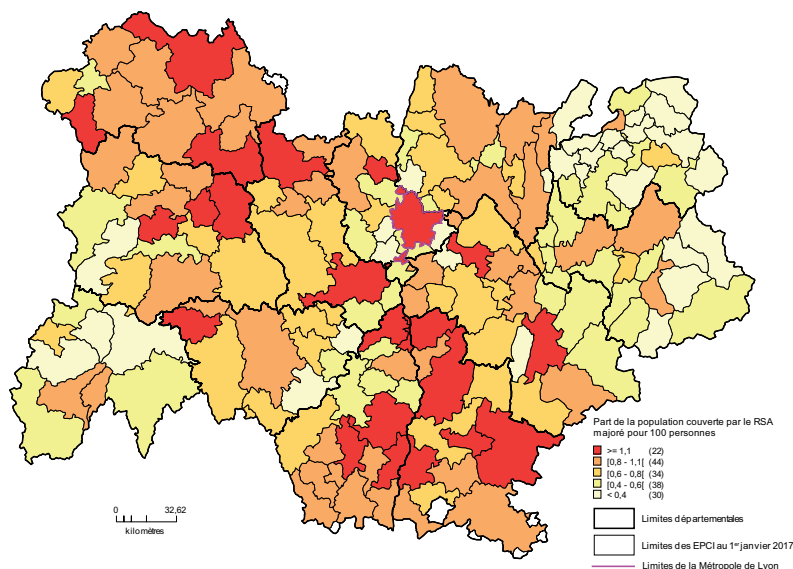


Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 1 574 personnes vivent, en Haute-Loire, dans une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015, soit 0,7 % de la population. Ce taux est inférieur à la moyenne régionale et se situe parmi les plus faibles de la région. Les monoparents, plus éloignés du marché du travail et confrontés au chômage, sont souvent concentrés en milieu urbain. Ainsi, les familles monoparentales bénéficiant du RSA majoré sont surtout présentes dans la communauté de communes du Brivadois et l'agglomération du Puy-en-Velay mais aussi au sein d'Auzon Communauté.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



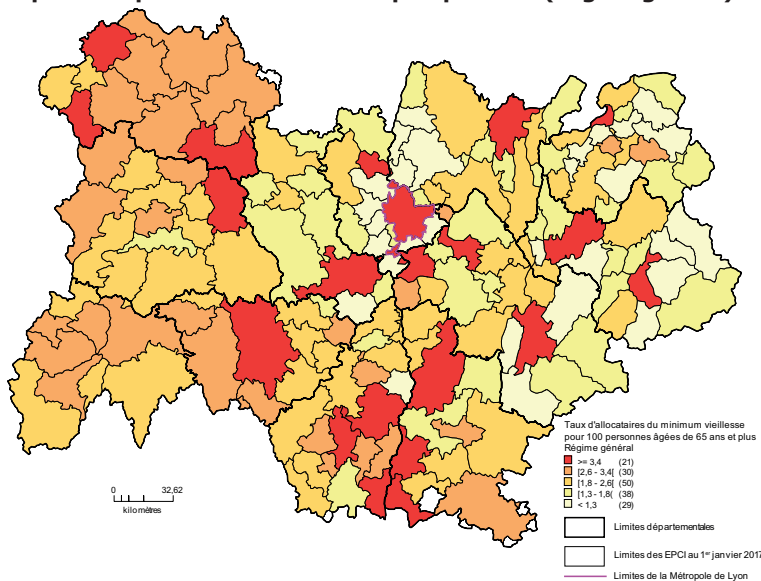
Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

2,8 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

En Haute-Loire, au 31 décembre 2015, 1 363 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 2,8 % de la population départementale des 65 ans et plus, soit autant qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Toutefois, ce résultat sous-estime particulièrement la précarité des personnes âgées en Haute-Loire : les données, portant uniquement sur les bénéficiaires du régime général, excluent la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA présentes majoritairement en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org

Directeur de publication : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)
Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)
Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr
Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org